

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

RAPPORT DE GESTION 2010

sécurité

compétence

confiance



MUTUELLE
VALAISANNE
DE PRÉVOYANCE
WALLISER
VORSORGE



Impressum

Photos: Jean-Claude Roh

Impression: Fattebert & Tauxe, Monthey

Editeur: Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

MUTUELLE VALAISANNE DE PRÉVOYANCE

RAPPORT DE GESTION 2010

du Conseil de fondation pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
à l'Assemblée générale des délégués du 14 juin 2011.

ORGANISATION

Conseil de fondation

M. Pierre-Marcel Revaz, Président¹
M. Frédéric Perraudin, Vice-Président²

Dr Jean-Albert Ferrez, Membre¹
M. Daniel Fournier, Membre¹
M. François Frezza, Membre¹
M. Bruno Pache, Membre²
M. Pascal Roh, Membre²
M. Benoît Schoechli, Membre¹

¹ Représentant des employeurs

² Représentant des employés

Représentants des fondateurs

M. Daniel Overney, Secrétaire hors conseil
M. Pierre-Angel Piasenta
M. Jean-Daniel Papilloud
M. André Premand, jusqu'au 15 juin 2010
M. Martin Kuonen, dès le 15 juin 2010

Fondateurs

Banque Cantonale du Valais, Sion
Groupe Mutuel, Martigny

Administrateur

Groupe Mutuel, Martigny

Organe de révision

BDO SA, Sion

Expert

Swisscanto Prévoyance SA, Pully

AVANT-PROPOS

La prévoyance professionnelle, l'un des piliers essentiels de l'édifice des assurances sociales en Suisse, se voit assigner une mission difficile. Elle doit, en effet, garantir une rémunération annuelle des capitaux accumulés et assurer des rentes à long terme, quelles que soient les opportunités de rendement des fonds qui lui sont confiés.

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance a parfaitement maîtrisé cette double exigence au cours de son exercice 2010.

Une gestion active et réfléchie des capitaux par une équipe de spécialistes avisés a permis de dégager des rendements positifs, malgré le poids du franc fort sur les résultats à la fin de l'année.

La Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) impose aux caisses de pension un calcul des réserves nécessaires pour résister aux fluctuations des marchés. Mais, plutôt que d'alimenter les réserves dans la perspective d'un avenir incertain, certaines institutions de prévoyance ont préféré une distribution immédiate des rendements obtenus, utilisant cette approche comme argument commercial. La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance se distancie de cette stratégie et constitue des réserves en adéquation avec l'allocation des actifs.

Depuis sa création, notre fondation veille à conserver en tout temps la capacité à honorer tous ses engagements. Cette volonté se traduit par une politique de gestion rigoureuse qui se matérialise par des décisions bien pesées, en période d'euphorie, comme dans les moments de crise.

Avec un degré de couverture de 110,8% au 31 décembre 2010, notre fondation présente une situation parfaitement équilibrée et saine, qui lui permet d'envisager les variations des marchés avec sérénité.

Cette solidité financière constitue un atout pour les assurés qui bénéficient de primes stables et obtiennent un intérêt de 2% sur les avoirs de vieillesse accumulés dans le régime obligatoire, mais également sur les avoirs du régime surobligatoire. Cette rémunération supplémentaire accroît de manière significative les prestations de prévoyance.

Notre activité vise un développement harmonieux de la fondation par une politique d'entreprise cohérente avec notre environnement. Nos assurés qui nous confient la gestion de leur prévoyance à long terme peuvent nous faire confiance.

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Durant l'exercice 2010, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance a enregistré l'affiliation de 49 nouveaux employeurs, situés essentiellement en Valais.

Les statistiques nationales démontrent qu'une entreprise sur deux disparaît dans les 5 ans suivant sa création. Les sociétés qui cessent leur activité ou qui n'occupent plus de personnel soumis à la LPP constituent la principale cause de sortie d'employeurs de notre institution de prévoyance.

Lors du dernier exercice, l'effectif des entreprises affiliées a légèrement progressé, avec 896 membres au 31 décembre 2010, alors que le nombre de collaborateurs assurés augmente à 9'053 personnes.

	2009	2010
Entreprises affiliées au 31.12.	887	896
Personnes assurées durant l'exercice	8'879	9'053

Le volume des cotisations encaissées durant l'exercice progresse à 49,4 millions de francs et le total du bilan atteint désormais 479,6 millions de francs, en progression de 4,5%.

en mios de Fr.	2009	2010
Volume des cotisations	48.3	49.4
Total du bilan	458.9	479.6

ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée des délégués. Au cours de l'assemblée générale du 15 juin 2010, les délégués ont renouvelé leur confiance à tous les membres du Conseil en les réalisant pour une nouvelle période de 4 ans.

M. Martin Kuonen est désigné en tant que représentant de la Banque Cantonale du Valais, en remplacement de M. André Premand, qui a pris sa retraite.

Un règlement de prévoyance adapté aux nouveaux modes de vie

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010, notre nouveau règlement de prévoyance se veut résolument moderne.

Les assurés vivant en situation de concubinage bénéficient désormais d'une meilleure couverture pour leur partenaire, en cas de décès. De nouvelles perspectives de retraite anticipée sont offertes aux personnes qui optent pour une réduction progressive de leur activité, leur permettant d'harmoniser au mieux cette étape de leur vie. Un départ à la retraite peut désormais être planifié dès 58 ans et jusqu'à 70 ans. Les assurés qui prolongent leur vie active peuvent également maintenir leur cotisation à la prévoyance professionnelle.

Nos richesses: nos compétences et notre informatique

Nos collaborateurs constituent l'une de nos richesses. Notre clientèle bénéficie au quotidien de leurs compétences et de leur disponibilité. Ils développent en permanence leurs connaissances grâce à la formation continue et nous veillons à leur offrir un cadre de travail agréable. Efficacité et serviabilité figurent parmi les attitudes qu'ils véhiculent au quotidien.

L'informatique constitue un outil de travail essentiel pour nos activités. Nous avons ainsi poursuivi avec succès, en 2010, l'évolution technologique initiée en 2009. La modernisation de notre logiciel de gestion de la prévoyance offre de nouvelles fonctionnalités qui nous permettent de répondre encore mieux aux exigences les plus élevées.

Frais administratifs

La maîtrise constante de nos dépenses fait partie de nos objectifs. Nous veillons à offrir le meilleur service à nos clients, sans générer d'inutiles coûts supplémentaires. Les activités ordinaires ne font pas l'objet de facturation particulière. Nos assurés, par exemple, ne paient pas de frais pour les renseignements qu'ils sollicitent, contrairement à ce que pratiquent d'autres institutions de prévoyance.

En 2010, les frais administratifs demeurent stables et représentent 6,57% des cotisations encaissées.

Prestations de prévoyance

La mise en œuvre de la 5^e révision de l'Assurance invalidité constitue vraisemblablement la principale cause de réduction des dépenses liées à l'invalidité au cours de ces dernières années. La prévoyance professionnelle bénéficie également de cette évolution favorable, dont nos assurés profitent en première ligne. Les primes d'assurances sont régulièrement adaptées à la situation de chaque secteur d'activité; d'autre part, les excédents que nous obtenons de la réassurance sont attribués à 100% à la fortune de la fondation. En 2010, un excédent de produits de Fr. 448'389.–, provenant de l'exercice 2009, a ainsi été enregistré au compte d'exploitation.

En 2010, 124 assurés ont pris leur retraite, anticipée ou à l'âge terme. Parmi eux, 84 ont opté pour une prestation sous la forme d'un capital unique, les autres étant au bénéfice d'une rente viagère, dont le taux de conversion appliqué sur l'avoir accumulé minimum LPP s'élève à 7% pour les hommes à 65 ans et à 6,95% pour les femmes à 64 ans.

en milliers de Fr.	2009	2010
Retraites sous forme de capital unique	6'453	8'353
Capitaux convertis en rentes viagères	8'578	6'979



**«Nous construisons
des équipes compétentes
afin de générer les
meilleurs résultats pour
nos assurés.»**

Marlène Rast, directrice
et Gérald Mayoraz, responsable de la gestion des capitaux

POLITIQUE DE PLACEMENTS

Economie: lourde addition

Nouvel exercice, nouveau vocabulaire: le mot «PIGS» (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne) est entré dans le langage courant et a donné des sueurs froides à toute la communauté financière.

Au premier trimestre 2010, la Grèce a révélé que ses finances publiques s'étaient détériorées au-delà de ce que le pays pouvait supporter. Cette crise de l'endettement s'est ensuite propagée rapidement aux autres pays périphériques européens. La nationalisation des banques irlandaises a provoqué une quasi banqueroute de l'Etat. Quant aux coûts de refinancement des emprunts portugais et espagnols, ils ont pris l'ascenseur. En Angleterre et en France, l'endettement public a dépassé les 80% du PIB, déclenchant ainsi des programmes d'économies importants. L'austérité prônée par le Vieux Continent n'est pas suivie outre-Atlantique. L'endettement américain approche les 90% du PIB, mais le remède utilisé diffère, l'Etat et la banque centrale poursuivant une politique de relance par la dépense plutôt que par les restrictions budgétaires. L'héritage de la crise financière de 2008 est ainsi lourd à porter pour la population des pays développés. La solution au problème passera inévitablement par une ponction du revenu du citoyen contribuable et une réduction des dépenses de l'Etat, en espérant que ceci ne provoque pas de désordres sociaux importants.

Du point de vue purement économique, l'année 2010 a été en ligne avec la deuxième partie de 2009: les résultats des entreprises ont été au rendez-vous et la croissance du PIB solide dans la plupart des pays, développés et émergents. La politique monétaire expansionniste et le «quantitative easing» – achat d'actifs financiers par les banques centrales en vue d'augmenter la masse monétaire – devraient toutefois bientôt arriver à leur terme. La poursuite d'une croissance régulière devra ainsi se faire sans béquille.

Actions: valeurs refuge?

Malgré l'incroyable instabilité sur le marché des changes et les craintes générées par l'endettement des Etats, l'exercice aura été profitable au marché des actions. Dans son ensemble, le millésime 2010 s'est révélé favorable aux actions dans de nombreux pays industrialisés, notamment aux Etats-Unis (+12,78%), en Allemagne (+16,06%) et en Europe en général (+7,2%), tout ceci en monnaie locale. Il n'est guère que la Suisse et le Japon pour afficher des valeurs négatives, les principales entreprises de ces pays étant pénalisées par la force de leur monnaie respective. Le net mouvement de rat-trapage observé chez de nombreuses petites et moyennes sociétés suisses (+16%) contraste avec l'évolution négative des poids lourds de notre cote. Les marchés

émergents se sont également très bien comportés puisque, dans l'ensemble, la plus-value affiche un confortable 16,3%.

C'est là tout le paradoxe d'une année 2010 marquée par une crise sans précédent sur la dette de nombreux pays, crise compensée par une croissance confortable des bénéfices du secteur privé.

Le pourcentage d'exposition en actions de la fondation s'élève à 24,5% au 31 décembre 2010. Le résultat réalisé est de 0,61% (corrigé des effets de change), qu'il faut mettre en relation avec la performance réalisée par le MSCI World (CHF) de -1,12%.

Obligations: méfiance des investisseurs

«Les obligations étaient des instruments avec peu de risques et qui apportaient du rendement; ce sont devenus des instruments risqués qui ne rapportent plus rien». Cette citation d'Andreas Höfert, économiste en chef de l'UBS, illustre le changement de vision des investisseurs face à ce type d'actif, suite à la rapide détérioration de la capacité financière de nombreux Etats. Les rendements offerts par les obligations d'entreprises se sont établis en dessous des rendements des obligations étatiques dans de nombreux pays. La moins value enregistrée sur le cours des obligations des «PIGS» à 10 ans s'étend de près de 9% pour l'Espagne à 32% pour la Grèce. Les taux de refinancement sont devenus insupportables pour ces pays, ce qui a conduit l'Union européenne et le FMI à mettre sur pied un plan de sauvetage massif, destiné à assurer un refinancement à des taux supportables.

La résolution de cette crise dépendra de la capacité et de la volonté des gouvernements à réduire leurs dépenses ainsi que de l'instauration d'une convergence contraignante des politiques budgétaires des pays membres de l'Union européenne. Ce qui est certain, c'est que cela prendra du temps.

Le portefeuille d'obligations en francs suisses de la fondation a pu dégager un rendement de 3,76% contre 3,65% pour le SBI Total Return.

Devises: Swiss franc, what else?

L'érosion mesurée des devises principales face au franc suisse en début d'année s'est accélérée en août et en décembre. La stabilité politique, le double frein aux dépenses, la discipline budgétaire et la relative bonne santé de notre système financier ont transformé notre devise en «solution de dernier recours» pour nombre d'investisseurs étrangers. Les devises anglaise (-12,8%), européenne (-15,6%) et américaine (-9,8%) se sont ainsi littéralement effondrées face au franc suisse, ceci malgré le très faible niveau des taux d'intérêt en vigueur dans notre pays. Les interventions de notre banque centrale étant restées vaines, l'euro et la livre sterling ont atteint leur plus bas historique en fin d'année avec un niveau de Fr. 1.24 pour l'euro et de Fr. 1.44 pour la monnaie anglaise.

Les efforts consentis par les différents gouvernements ne sont pas encore à même de convaincre la communauté financière d'un retour de balancier à court terme. Gageons toutefois que les exagérations que nous avons connues dans les taux de change se calmeront ces prochains mois.

Les obligations en monnaies étrangères (9,8% du portefeuille) ont souffert de la force de notre devise pour afficher un résultat de -9,8% (en CHF), à comparer avec -10,48% pour son indice de référence. Non corrigé des effets de change, ce type d'actif a enregistré une performance de 3,7%.

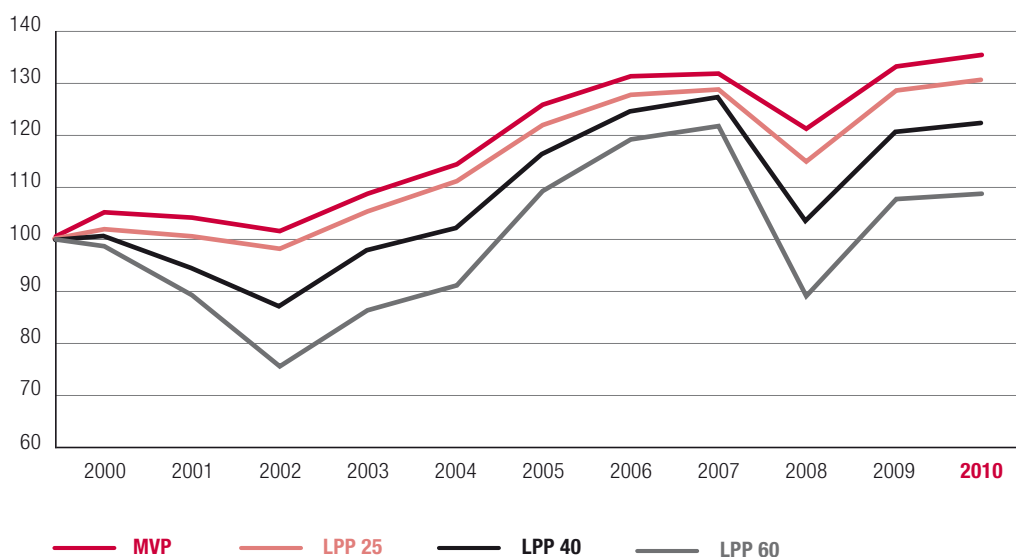
Immeubles

L'immeuble «Les Poliades» situé à Sion été livré en automne 2010, pour un coût de 9,5 millions de francs. Le portefeuille est ainsi composé de 12 objets pour une valeur d'acquisition de 56,8 millions. Le rendement de ces immeubles s'est élevé à 4,25%.

Performance

Les différents axes d'investissement de l'année 2010 ont permis à la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance de dégager un rendement des capitaux de 1,28%, à comparer avec 1,01% pour la stratégie retenue. A titre de comparaison, l'indice LPP 25 de Pictet se situe à 1,31%. Avec une exposition monétaire de près de 80% en francs suisses, la fondation a su résister aux effets de change extraordinaires de l'exercice sous revue.

Performances cumulées – Indices Pictet LPP et MVP



RÉSULTAT DE L'EXERCICE

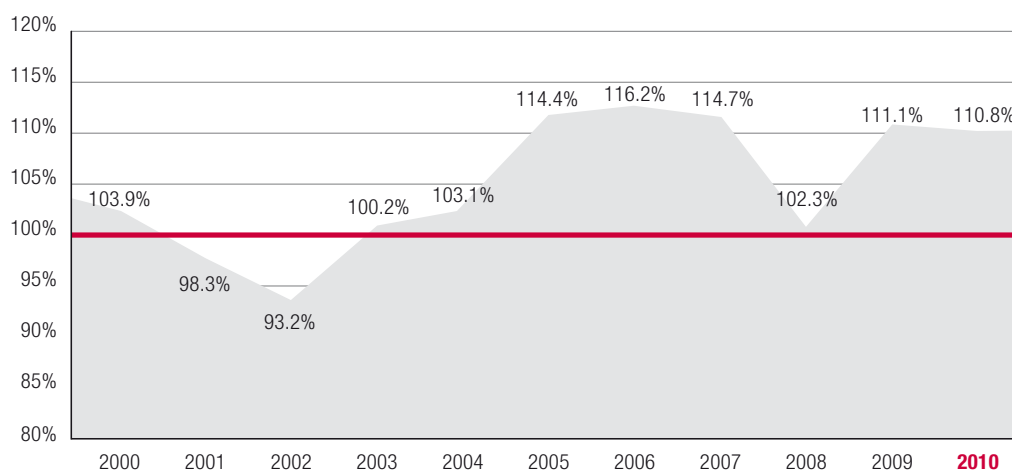
Le placement de la fortune est constitué de différents choix stratégiques. La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance a toujours opté pour une gestion active des capitaux. Une part légèrement supérieure à 20% des investissements est allouée à des titres, actions ou obligations, émis dans des monnaies étrangères. Sur la durée, cette approche a participé à la réalisation d'excellents résultats, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance se situant bien en dessus des performances cumulées des différents indices Pictet durant la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2010. En 2010, le franc fort a obéré le résultat des placements, pour au final en réduire de 3 points la performance annuelle, qui demeure malgré tout positive.

Les activités d'assurances sont composées des primes encaissées pour le financement des prestations d'invalidité, de décès et de retraite, dont une compagnie d'assurances réassure les risques. L'évolution favorable de la sinistralité ces dernières années dégage d'appréciables excédents en 2010, permettant d'équilibrer le résultat de l'exercice.

Les activités de placement réalisent un résultat net positif de Fr. 5'351'424.– et les activités d'assurance dégagent un bénéfice de Fr. 2'988'799.–. La rémunération des comptes individuels des assurés, correspondant à 2% des avoirs accumulés, représente une charge de Fr. 7'838'801.–. L'excédent de produits de l'exercice 2010 s'élève à Fr. 501'423.–, dont Fr. 500'000.– sont attribués à la réserve de fluctuation de valeurs. Des fonds libres pour un montant de Fr. 2'645'160.– figurent au bilan.

Le total du bilan atteint Fr. 479'593'252.– au 31 décembre 2010 et le degré de couverture demeure stable, à 110,81%, témoin de la solidité de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance.

Evolution du degré de couverture



CONCLUSION

Le monde est en mouvement

Après une année 2010 marquée par des taux d'intérêt historiquement bas et un franc suisse particulièrement fort, l'exercice 2011 devra confirmer le maintien d'une situation conjoncturelle en reprise. Pour soutenir l'économie, les gouvernements doivent s'attacher à trouver une solution au problème de la dette publique. Les crises non résolues pourront susciter des turbulences nouvelles et imprévisibles. Des événements géopolitiques ou les forces de la nature sont également susceptibles d'affecter les marchés financiers et de freiner la croissance.

Sur le plan législatif, de nouvelles dispositions viendront encadrer l'activité des conseils de fondation afin de renforcer encore la confiance dans ce modèle de prévoyance qui offre de solides retraites aux travailleurs suisses.

La prévoyance professionnelle s'adapte sans cesse à son environnement. Elle doit aussi, chaque année, relever le défi de répondre à l'exigence d'un taux d'intérêt fixé à l'avance. La rémunération des comptes individuels est, en effet, déterminée par l'autorité politique, en automne pour l'année suivante. Au final, les caisses de pension se trouvent parfois contraintes de distribuer des rendements supérieurs à ceux qu'elles ont obtenus. C'est alors non seulement l'équilibre financier qui est mis à contribution, mais aussi la politique de placement qui peut être pénalisée. Réduire le risque pour s'assurer au moins d'atteindre le taux légal grève les possibilités d'obtenir un rendement supérieur à long terme. Pour 2011, le taux légal a été conservé à 2%, alors même que les intérêts obligataires sont descendus à des planchers historiques bien inférieurs à 2% en 2010. Une approche active des placements se révèle alors d'autant plus importante. Quelles que soient les perspectives pour 2011, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance offre une garantie de sécurité à ses assurés grâce à un solide degré de couverture et une politique d'entreprise consciente des nombreux défis à relever en tout temps. Nos collaborateurs s'investissent au quotidien pour répondre dans les meilleurs délais à toutes les demandes de nos clients. De cette collaboration étroite naissent de fructueuses relations et une solide confiance. Nous aimerions ici remercier nos collaborateurs pour leur engagement sans faille et nos clients pour l'avenir que nous construisons ensemble.

Sion, le 14 juin 2011

Le Conseil de fondation
Le Président
Pierre-Marcel Revaz

Le Vice-Président
Frédéric Perraudin

COMPTES ANNUELS 2010

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

Actif	31.12.2009	31.12.2010
Disponible pour placements	46'086'892	29'271'334
Titres	349'116'961	377'763'864
Prêts hypothécaires	2'237'500	2'700'000
Immeubles	43'367'000	52'923'000
Placements	440'808'353	462'658'198
Liquidités opérationnelles	4'322'709	5'486'168
Débiteurs	4'894'715	4'853'178
Ducroire	-100'000	-100'000
Assurances	1'614'041	976'792
Autres créances	3'136'990	1'611'633
Réalisables	13'868'456	12'827'770
Intérêts courus	3'747'090	3'513'827
Actifs transitoires	450'451	593'457
Comptes de régularisation actif	4'197'541	4'107'284
Total de l'actif	458'874'351	479'593'252

Passif	31.12.2009	31.12.2010
Prestations de libre passage et rentes	2'107'982	5'831'955
Assurances	517'633	2'564'038
Autres dettes	285'084	295'038
Dettes	2'910'699	8'691'031
Primes encaissées d'avance	962'536	1'433'682
Passifs transitoires	1'685'519	1'418'886
Comptes de régularisation passif	2'648'055	2'852'568
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	1'470'612	1'235'846
Réserves de cotisations des employeurs	1'470'612	1'235'846
Capitaux d'épargne	402'064'423	416'565'383
Fonds liés entreprises	4'736'825	4'703'265
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	406'801'248	421'268'647
Réserve de fluctuation de valeurs	42'400'000	42'900'000
Fonds libres	0	2'643'737
Excédent de produits	2'643'737	1'423
Capital de fondation / Fonds libres	2'643'737	2'645'160
Total du passif	458'874'351	479'593'252

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010

	2009	2010
Cotisations des salariés	21'823'753	22'368'255
Cotisations des employeurs	26'459'131	27'059'484
Apports aux fonds liés entreprises	41'278	3'893
Apports aux réserves de cotisations des employeurs	900	457'333
Rachats	2'359'446	2'081'942
Subsides du Fonds de garantie	263'243	297'224
Cotisations et apports	50'947'751	52'268'130
Apports de libre passage	55'469'194	38'064'239
Remboursements versements anticipés logement / divorce	1'208'581	1'581'369
Prestations d'entrée	56'677'775	39'645'608
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	107'625'526	91'913'738
Rentes de vieillesse	-2'477'190	-2'967'938
Rentes de survivants	-345'834	-359'187
Rentes d'invalidité	-1'975'078	-1'983'034
Prestations en capital à la retraite	-15'030'743	-15'332'163
Prestations en capital en cas de décès	-2'123'695	-1'909'459
Prestations réglementaires	-21'952'541	-22'551'781
Prestations de libre passage en cas de sortie	-57'502'905	-49'526'713
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-5'899'223	-5'420'534
Versements fonds liés entreprises et autres	-1'051'997	-785'646
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-261'828	-269'401
Prestations de sortie	-64'715'954	-56'002'294
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-86'668'495	-78'554'074
Dissolution / constitution de capitaux d'épargne	-14'997'175	-6'662'159
Dissolution / constitution de provisions techniques	712'631	52'368
Rémunération des capitaux d'épargne	-7'271'307	-7'838'801
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	295'773	244'230
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-21'260'077	-14'204'362

	2009	2010
Prestations d'assurance	6'920'854	7'054'194
Parts aux bénéfices des assurances	3'390'932	2'039'408
Produits de prestations d'assurance	10'311'787	9'093'602
Primes d'assurance	-9'601'477	-9'793'651
Contributions au Fonds de garantie	-230'010	-236'237
Charges d'assurance	-9'831'488	-10'029'888
Résultats net de l'activité d'assurance	177'253	-1'780'985
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	207'659	61'210
Produit net des titres	37'803'017	3'906'970
Produit net des prêts hypothécaires	96'203	124'666
Produit net des immeubles	2'036'988	2'110'828
Variation de valeur des immeubles	-333'232	38'547
Frais d'administration de la fortune	-727'980	-890'796
Résultat net des placements	39'082'655	5'351'424
Produit d'intérêts sur liquidités opérationnelles	1'751	-936
Produit d'intérêts sur créances	129'193	128'625
Charge d'intérêts sur réserves de cotisations et fonds liés entreprises	-62'157	-56'094
Autres produits	120'112	108'320
Autres charges et produits	188'898	179'914
Frais d'administration	-3'141'672	-3'248'931
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	36'307'134	501'423
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-33'663'397	-500'000
Excédent de produits	2'643'737	1'423



**«Nous mettons
notre savoir-faire
au service
de vos besoins.»**

Romina Bramato, Tiziana Baroni
et Alain Anthamatten, gestion clientèle

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2010

1. BASES ET ORGANISATION

1.1. Forme juridique, but et siège social

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par ses statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais. Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du Canton du Valais sous le numéro VS 1 et est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 27 décembre 1983

Statuts du 7 juin 2006

Règlement de prévoyance du 25 septembre 2009

Règlement d'administration du 7 juin 2006

Règlement de placement du 10 mars 2009

Règlement d'élection du 15 juin 2010

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 7 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 7 mars 2008

1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'assemblée des délégués, le Conseil de fondation, les fondateurs et les commissions administratives des affiliés.

L'assemblée des délégués est le pouvoir suprême de la fondation et est composée d'un représentant des employés et d'un représentant de l'employeur désignés au sein des commissions administratives des affiliés.

Le Conseil de fondation a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

Les fondateurs sont la Banque Cantonale du Valais et le Groupe Mutuel.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

M. Pierre-Marcel Revaz, Président¹

M. Frédéric Perraudin, Vice-Président¹

M. Jean-Albert Ferrez, Membre

M. Daniel Fournier, Membre

M. François Frezza, Membre

M. Bruno Pache, Membre

M. Pascal Roh, Membre

M. Benoît Schoechli, Membre

Représentants des fondateurs³

M. Daniel Overney, Secrétaire hors conseil²

M. Pierre-Angel Piasenta²

M. Jean-Daniel Papilloud

M. André Premand, jusqu'au 15 juin 2010

M. Martin Kuonen, dès le 15 juin 2010

¹ signatures collectives à deux

² signatures collectives à deux avec le président ou le vice-président

³ sans droit de vote

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur: Groupe Mutuel, Martigny

Expert agréé en prévoyance professionnelle: Swisscanto Prévoyance SA, Pully

Organe de révision: BDO SA, Sion

Autorité de surveillance: Autorité de surveillance du Canton du Valais, Sion



**«Nous soutenons nos assurés
lorsque les prestations de prévoyance
deviennent une réalité.»**

Pascal Lamon et Béatrice Bianchi-Pastori, gestion des prestations

1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2010, 896 employeurs sont affiliés auprès de la fondation (887 en 2009).

2. MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.1. Membres actifs

31.12.	2009	2010
Hommes	3'618	3'727
Femmes	3'234	3'340
Total	6'852	7'067
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	8'879	9'053

2.2. Bénéficiaires de rentes

31.12.	2009	2010
Rentes de vieillesse	264	296
Rentes de survivants (veufs et veuves)	35	36
Rentes d'invalidité	163	158
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	71	83
Rentes d'orphelins	25	24
Total	558	597

3. NATURE DE L'APPLICATION DES PLANS DE PRÉVOYANCE

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie surobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 types de plans de prévoyance:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif KT 95 au taux technique de 2,5%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif KT 95 au taux technique de 2,5%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.



**«Notre mission: déceler vos besoins actuels
et futurs pour définir ensemble la solution optimale.»**

Albert Pannatier, Jacky Balet et Kurt Haenggi, conseils et support commercial

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1^{er} janvier 2005.

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

4.2.4. Immeubles

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur actuelle de l'immeuble et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4,5%. Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance correspondent aux capitaux d'épargne accumulés.

4.2.6. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs intervient aux valeurs nominales.

5. RISQUES ACTUARIELS, COUVERTURE DES RISQUES, DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurances sur la vie pour les risques d'invalidité, décès et longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

	2009	2010
Capitaux d'épargne au 01.01.	379'760'679	402'064'423
Cotisations d'épargne	34'645'994	35'501'161
Rachats	2'359'446	2'081'942
Remboursements versements anticipés logement / divorce	1'208'581	1'581'369
Apports de libre passage	55'469'194	38'064'239
Libérations des cotisations d'épargne	968'233	1'054'186
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-57'502'905	-49'526'713
Prestation de libre passage à payer au 01.01.	35'262	0
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-5'899'223	-5'420'534
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-15'030'743	-15'332'163
Dissolution des capitaux par suite de décès	-1'221'401	-1'341'327
Rémunération des capitaux d'épargne	7'271'307	7'838'801
Total	402'064'423	416'565'383

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 2% (exercice précédent 2%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés.

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP

31.12.	2009	2010
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	251'292'452	257'243'961
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	2.00%	2.00%

5.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 10 octobre 2010 par Swisscanto Prévoyance SA sur l'exercice 2009.

L'expert constate que les recommandations émises lors de la dernière expertise de 2004 ont été suivies.

L'expert atteste que la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à court et moyen terme au sens de l'art. 53 al. 2 lit. a) LPP et que la situation financière est saine.

5.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La fondation est liée par un contrat de réassurance avec Allianz Suisse. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et prend fin le 31 décembre 2012.

Bases actuarielles pour les actifs, rentes d'invalidité et rentes de survivants d'actifs	KT95, 2.5%
Bases actuarielles pour les rentes de vieillesse et rentes de survivants de retraités	KT95, 3.5%

5.6. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

31.12.	2009	2010
Actifs	458'874'351	479'593'252
Dettes	-4'921'384	-6'947'490
Libre passage à payer et rentes	-2'107'982	-5'831'955
Fortune disponible au 31.12.	451'844'985	466'813'807
Engagements	406'801'248	421'268'647
Degré de couverture	111.07%	110.81%

6. COMMENTAIRES RELATIFS AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 10 mars 2009 régit l'administration de la fortune.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2009	2010
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	8'736'603	42'400'000
Constitution	33'663'397	500'000
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	42'400'000	42'900'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	42'400'000	42'900'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
Placements (aux valeurs effectives)	440'808'353	462'658'198
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des placements	9.62%	9.27%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des placements	9.62%	9.27%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- ▶ la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- ▶ la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- ▶ le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- ▶ le degré de probabilité d'occurrence.

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

Aucune position concernant des produits dérivés ne demeure ouverte à la date du bilan.

6.5. Répartition des placements

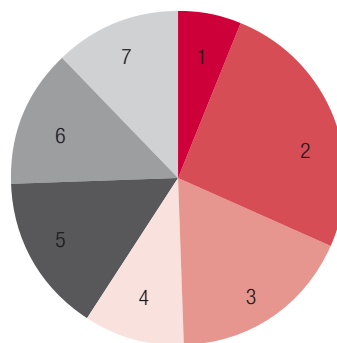
Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation

31.12.	2009	2010
Disponible pour placements	46'086'892	29'271'334
Obligations suisses en francs suisses	117'974'521	117'914'660
Obligations étrangères en francs suisses	77'192'270	82'188'100
Obligations étrangères en devises	38'691'544	45'539'369
Actions suisses et produits structurés	59'333'291	69'864'555
Actions étrangères et produits structurés	55'925'335	62'257'180
Autres placements immobiliers	2'237'500	2'700'000
Immeubles	43'367'000	52'923'000
Total	440'808'353	462'658'198

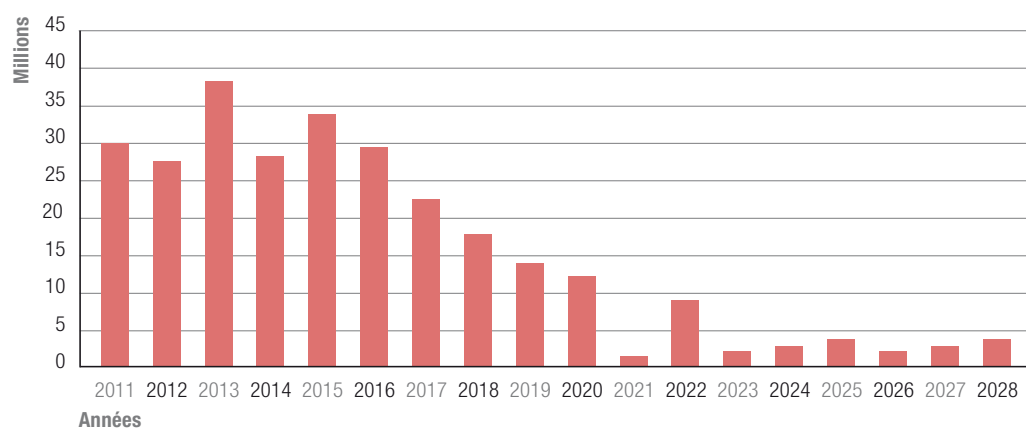
Répartition des placements au 31.12.2010

	%
Disponible pour placements (1)	6.3
Obligations suisses en francs suisses (2)	25.5
Obligations étrangères en francs suisses (3)	17.8
Obligations étrangères en devises (4)	9.8
Actions suisses et produits structurés (5)	15.1
Actions étrangères et produits structurés (6)	13.5
Immobilier (7)	12.0



6.6. Echéance des placements

Le tableau ci-dessous permet l'analyse du renouvellement futur du portefeuille par année d'échéance des placements.



6.7. Dépôts en portefeuille

La répartition des dépôts en portefeuille auprès des banques se décompose de la manière suivante:

31.12.	2009	2010
Banque Cantonale du Valais	307'891'896	332'082'533
UBS SA	24'908'909	27'914'025
Crédit Suisse	14'816'156	15'767'305
Autres	3'737'500	4'700'000
Dépôts	351'354'461	380'463'864

6.8. Explications du résultat net des placements

6.8.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire

	2009	2010
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	86'072	88'456
Bénéfices et pertes de cours réalisés	136'805	-13'655
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-15'219	-13'591
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	207'659	61'210

6.8.2. Produit net des titres

	2009	2010
Produit d'intérêts des obligations	8'237'382	7'939'792
Dividendes des actions	2'504'562	2'708'428
Bénéfices et pertes de cours réalisés	2'538'012	869'442
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	24'499'525	-7'692'109
Opérations sur produits dérivés	23'536	81'416
Résultat net des titres	37'803'017	3'906'970

6.8.3. Produit net des prêts hypothécaires

	2009	2010
Produit d'intérêts	96'203	124'666
Produit net des prêts hypothécaires	96'203	124'666

6.8.4. Produit net des immeubles

	2009	2010
Produit des locations	2'576'930	2'786'167
Conciergerie	-52'860	-56'477
Entretien et réparations	-245'995	-270'593
Energie et eau	-26'808	-29'623
Administration, assurances	-188'051	-264'163
Autres frais	-26'228	-54'484
Produit net des immeubles	2'036'988	2'110'828

Rendement des immeubles

	Valeur d'acquisition	Rendement %	Rendement net annualisé
Les Plaines, Conthey, 01.01.1988	1'930'956	3.36	64'935
Les Collines, Chamoson, 01.12.1993	4'502'337	3.12	140'689
Les Versannes, Sierre, 01.12.1994	4'602'896	3.27	150'418
Jolival, Sion, 01.04.1995	2'945'905	3.41	100'567
La Médiathèque, Monthey, 01.09.1997	6'968'112	3.84	267'842
Le Ritz, Sion, 01.01.1997	2'365'108	4.18	98'798
Thermalp, Ovronnaz, 01.01.1999	4'889'004	4.34	212'187
Les Vaudres, Montreux, 01.04.2002	6'629'600	5.94	393'697
Les Valerettes, Monthey, 01.04.2004	4'469'439	5.91	264'331
Cité Pré-Vert, Bulle, 01.10.2005	4'549'153	4.43	201'460
Les Itagnes, Sierre, 01.06.2009	3'447'232	5.91	203'577
Les Poliades, Sion, 01.10.2010	9'517'453	4.48	426'000

6.8.5. Variation de valeur des immeubles

	2009	2010
Valeur des immeubles au 01.01.	40'253'000	43'367'000
Achat	3'447'232	9'517'453
Valeur des immeubles au 31.12.	43'367'000	52'923'000
Variation de valeur des immeubles	333'232	-38'547

6.8.6. Frais d'administration de la fortune

	2009	2010
Frais de gestion	434'084	487'961
Courtage sur transactions	78'245	143'931
Frais de dépôt	165'147	175'688
Taxes	50'505	83'216
Frais d'administration de la fortune	727'980	890'796

6.8.7. Performance des placements

	2009	2010
Capital moyen investi	403'424'031	453'495'354
Résultat des placements	39'810'439	5'809'027
Taux de rendement des placements	9.87%	1.28%

7. COMMENTAIRES RELATIFS À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1. Autres créances

Au 31 décembre 2010, cette rubrique comprend les acomptes versés pour la construction d'un immeuble à Martigny.

7.2. Comptes de régularisation actif

	2009	2010
Intérêts courus	3'747'090	3'513'827
Excédents à recevoir	114'000	106'700
Subsides du Fonds de garantie LPP	275'601	295'713
Divers	60'850	191'044
Total	4'197'541	4'107'284

7.3. Comptes de régularisation passif

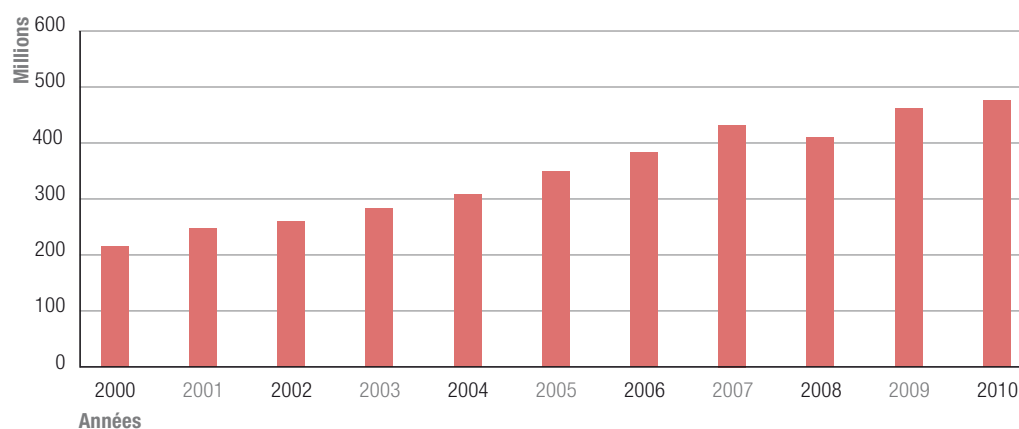
	2009	2010
Mouvements de fonds	200'644	141'824
Primes encaissées d'avance	962'536	1'433'682
Cotisations au Fonds de garantie LPP	228'434	240'545
Divers	1'256'441	1'036'516
Total	2'648'055	2'852'568

7.4. Du croire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs.

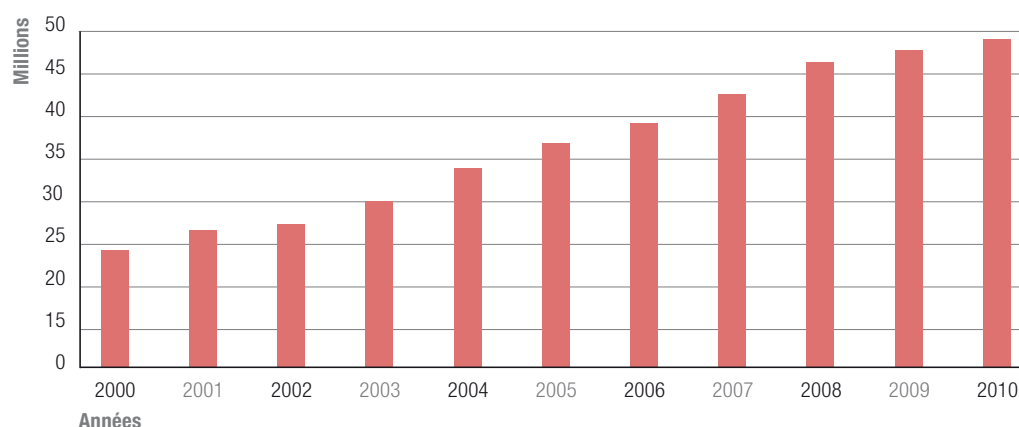
7.5. Bilan de la fondation

Le tableau ci-dessous présente la progression du bilan de la fondation.



7.6. Cotisations

Le tableau ci-dessous présente la progression des cotisations de la fondation.



7.7. Parts aux bénéfices des assurances

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

7.8. Autres produits

Les produits divers se décomposent de la manière suivante:

	2009	2010
Produits de prestations de services	111'631	102'181
Produits divers	8'481	6'138
Total	120'112	108'320

7.9. Frais d'administration

	2009	2010
Frais d'administration	3'069'248	3'174'798
Frais de marketing et de publicité	72'424	74'133
Total	3'141'672	3'248'931

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'autorité de surveillance a confirmé avoir pris connaissance des comptes annuels 2009 en date du 10 février 2011.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la fondation à des locataires des immeubles propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations d'invalidité, opposent des affiliés à la fondation, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

9.2. Autres informations

La fondation n'est concernée par aucune autre information découlant du point 9 de la Swiss GAAP RPC 26.

10. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.



«Nous veillons à simplifier nos processus administratifs pour une plus grande efficacité.»

Chantal Chevrier, Nancy Rudaz et Daniel Kolb, gestion clientèle et comptabilité

RESPECT DES LIMITES DE PLACEMENTS SELON L'OPP2

	31.12.2009		31.12.2010		Limites 55 OPP2		Strat- égie
	CHF	%	CHF	%	%	%	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire							
Liquidités	46'086'892	10.46	29'271'334	6.33			
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	46'086'892	10.46	29'271'334	6.33	100	0	
Obligations en CHF							
Obligations suisses en CHF	117'974'521	26.76	117'914'660	25.49			
Obligations étrangères en CHF	77'192'270	17.51	82'188'100	17.76			
Total obligations en CHF	195'166'791	44.27	200'102'760	43.25			45
Obligations étrangères en devises							
Placements directs	38'691'544	8.78	45'539'369	9.84			
Total obligations étrangères en devises	38'691'544	8.78	45'539'369	9.84			12
Actions suisses et produits structurés							
Placements directs	51'503'951	11.68	55'320'990	11.96			
Produits structurés	7'829'340	1.78	14'543'565	3.14			
Total actions suisses et produits structurés	59'333'291	13.46	69'864'555	15.10			14
Actions étrangères et produits structurés							
Placements directs	48'087'922	10.91	49'278'243	10.65			
Placements indirects	7'420'414	1.68	10'725'889	2.32			
Produits structurés	416'998	0.09	2'253'047	0.49			
Total actions étrangères et produits structurés	55'925'335	12.69	62'257'180	13.46			14
Immeubles							
Placements directs	43'367'000	9.84	52'923'000	11.44		30	
Prêts hypothécaires	2'237'500	0.51	2'700'000	0.58		50	
Total immeubles suisses	45'604'500	10.35	55'623'000	12.02			15
Fortune totale	440'808'353	100.00	462'658'198	100.00			100
Total actions et produits structurés	115'258'626	26.15	132'121'734	28.56		50	
Total placements en devises	94'616'879	21.46	107'796'549	23.30		30	

Les limites selon l'art. 54 OPP2 sont respectées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION



Tel. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que les comptes de vieillesse de Mutuelle Valaisanne de Prévoyance pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Sion, le 27 avril 2011

BDO SA

Jean-Frédéric Braillard

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

Adolf Ruffiner

Expert-réviseur agréé

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Rue du Nord 5
1920 Martigny
Tél. 0848 803 777
Fax 0848 803 112
www.groupemutuel.ch

Fondateurs:



Swiss Power Group.



Banque Cantonale
du Valais

www.bcvs.ch

Mai 2011

tre savoir-faire
ent une réalité.» «Nous
«Nous veillons à simplifier nos
ipes compétentes afin de géné
vice de vos besoins.» «Nous so
«Notre mission: déceler vos bes
plifier nos processus administ
tes afin de générer les meilleu
ns.» «Nous soutenons nos assu
ler vos besoins actuels et futur
us administratifs pour une plu
meilleurs résultats pour nos as
s nos assurés lorsque les prest
uels et futurs pour définir ense
ar une plus grande efficacité.»
ur nos assurés.» «Nous metton
s prestations de prévoyance dev
r ensemble la solution optimale
efficacité.» «Nous construisons
Nous mettons notre savoir-faire
révoyance deviennent une réal
solution optimale.» «Nous veill
construisons des équipes comp
service de vos b